

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

QUINZIÈME SESSION

Documents officiels



896^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Lundi 10 octobre 1960,
à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

Page

Point 9 de l'ordre du jour:

Discussion générale (suite)

Discours de M. Sekou Touré (Président de
la République de Guinée) 591

Président: M. Frederick H. BOLAND (Irlande).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. Sekou TOURE (Président de la République de Guinée): Rarement dans l'histoire des Nations Unies une session de l'Assemblée générale fut suivie avec plus d'attention et souleva autant d'espoirs que celle de la quatorzième. A juste raison, les peuples du monde entier ont considéré cette session comme celle de la paix, annonçant une ère de relations amicales et de fraternité à laquelle l'humanité a toujours rêvé. La quatorzième session, en même temps qu'elle fut "l'Assemblée de la paix", fut aussi celle de l'Afrique. Les problèmes de l'évolution africaine et les problèmes de l'établissement d'une paix durable sont effectivement liés. Leurs solutions doivent être recherchées simultanément.
2. Malheureusement, l'espoir que les peuples fondaient, il y a à peine 12 mois, afin que les générations futures soient définitivement préservées de la misère et de la destruction, a été rapidement déçu. De nouvelles difficultés apparaissent aujourd'hui dans l'évolution du continent africain et achèvent d'assombrir l'horizon international. Ainsi, à la quinzième session, l'Assemblée générale commence ses travaux au moment où des peuples inquiets s'interrogent sur le sort de l'humanité, à une époque où le glorieux passé de l'Organisation internationale risque de s'effacer de la mémoire des hommes.
3. De jour en jour, on constate de flagrantes contradictions entre l'esprit de la Charte des Nations Unies et des actions, individuelles ou collectives, contraires à l'idéal de la communauté internationale. En d'autres termes, alors que le monde a conscience de tenir en main tous les éléments de son salut et de sa prospérité, on semble aujourd'hui s'écarter du respect du droit et de l'égalité des peuples, du respect de la libre disposition, qui a toujours été considérée comme le fondement même du règlement des différends internationaux.
4. De nombreux obstacles sont dressés devant la montée irrésistible des peuples coloniaux, des forces de paix et de progrès. Des puissances colonialistes, Membres de l'Organisation des Nations Unies, s'acharnent encore à maintenir leurs privilèges, au détriment des peuples d'Afrique. C'est un fait indéniable que la question coloniale constitue un des

problèmes essentiels de la quinzième session, marquée par la présence de nombreux chefs d'Etat. La quinzième session peut encore devenir une nouvelle chance historique pour l'humanité, si nous savons élever nos débats au-dessus de nos intérêts égoïstes, si nous savons faire preuve de compréhension mutuelle, et nous débarrasser de tous préjugés et de toute suspicion.

5. En Afrique, la lutte des peuples pour la liberté et le bien-être s'est développée à un rythme accéléré. Brisant leurs chaînes, des Etats apparaissent là où il n'y avait que de vastes zones d'influence ou de riches périmètres d'exploitation. Malgré la répression, le sang et les tortures, l'être colonialiste ne fait que reculer. Cette évolution générale de la marche des peuples africains vers des lendemains meilleurs est désormais irréversible. L'on ne saurait l'arrêter, quelle que soit l'opposition des forces impérialistes. Les crises politiques, les attermolements, les tentatives d'étranglement économique, toutes ces armes qu'utilisent les tenants du système colonial ne pourront rien contre la montée des peuples hier encore asservis et dont la force se décuple au fur et à mesure qu'ils retrouvent leur dignité, reprennent confiance et s'unissent pour de nouvelles batailles.

6. Inévitablement, les conséquences de cette révolution profonde dans un continent qui, pendant plus d'un siècle, est resté muet en marge de l'histoire, modifient de manière décisive et rapide la physionomie même de la communauté internationale. A notre avis, cette communauté ne saurait ni conserver ses vieilles croyances sur l'Afrique et les Africains, ni rester stationnaire devant les nouvelles perspectives qui s'ouvrent devant elle. L'Afrique a cessé d'être, pour les puissances qui s'étaient assuré son contrôle politique et économique, une source de richesses et de profits. Ceux qui craignent que l'Afrique ne tombe sous la coupe d'un bloc et qui tremblent à la pensée de perdre ainsi leurs privilèges anciens perdent leur temps. L'Afrique a cessé d'être une proie et un élément de discorde. L'Afrique est en train de devenir simplement elle-même.

7. Comprendre ce processus irréversible de l'évolution des peuples, comme le demandent clairement les buts et principes des Nations Unies, est une vérité souvent méconnue, sinon bafouée, par ceux-là mêmes qui, aujourd'hui, agitent les dangers d'hypothétiques dominations étrangères, dans le but inavoué de masquer ou de justifier la domination qu'ils exercent sur certains territoires et peuples africains.

8. Certains continuent à croire en leur propre supériorité et ne sont pas encore débarrassés de la fausse vision à laquelle ils se sont habitués à l'égard de ceux qu'ils ont soumis par la force et qu'ils traitent en peuples inférieurs. Hier, le prétexte de l'exploitation des peuples assujettis était l'absence de toute morale et de toute civilisation chez les

peuples victimes de l'injustice et de l'arbitraire. Tant que ne seront pas abandonnées les fausses notions de discrimination raciale et de chauvinisme culturel, il ne sera pas possible d'aborder et de résoudre les problèmes fondamentaux de nos jours concernant la paix et la stabilité du monde. Il n'y a pas de peuples inférieurs. Aucun peuple n'a le droit de penser ou de dire qu'il apporte l'idéal de liberté à un autre peuple. Nous condamnons avec la même force l'exploitation et la domination ainsi que l'esprit de supériorité qui anime ceux qui croient que de leur charité doit dépendre le sort des peuples coloniaux.

9. La conception impérialiste qui restreint obligatoirement l'humanisme et en fait le privilège des peuples dits supérieurs est la source principale des conflits qui opposent en Afrique les oppresseurs et les colonisés, engendrant des crises de grande envergure et compromettant dangereusement la paix et la sécurité internationales. Il est du devoir de l'Organisation des Nations Unies de débarrasser le monde du fardeau du colonialisme devenu insupportable. La proclamation de l'indépendance immédiate et générale de tous les peuples colonisés répond à cette préoccupation essentielle de la Charte des Nations Unies. Certains pays se vantent et font complaisamment le bilan des peuples auxquels ils affirment avoir apporté la liberté. Nous, au contraire, nous nous indignons devant le sort des millions d'hommes que ces pays privent encore de leur droit légitime et permanent à disposer d'eux-mêmes. La communauté internationale doit savoir qu'elle ne pourra jamais instituer une paix durable dans le monde tant que les puissances coloniales auront la possibilité d'opprimer les autres peuples. Tous les peuples désirent s'exprimer directement, librement et souverainement. Vouloir empêcher cela n'entraînerait que le chaos et la détresse. L'humanité entière, mobilisée pour la cause d'une paix durable, doit mettre un terme aux guerres de conquête et de reconquête et se tourner résolument vers l'avenir, un avenir de justice, de progrès par le travail et dans l'amour de l'homme.

10. En nous adressant, le 5 novembre 1959 [837^{ème} séance], à l'Assemblée générale des Nations Unies, nous affirmions solennellement, au nom du peuple et du gouvernement de la République de Guinée, fidèle à l'idéal de justice et de solidarité et à l'aspiration unanime des peuples africains, que la liberté de l'Afrique est indivisible et inséparable de la liberté du monde. Nous avons souligné que l'histoire de l'Afrique connaît de nouveau des événements décisifs et importants. En moins d'un an, plus de 15 pays africains ont mis fin à la domination étrangère et accédé à la pleine et entière souveraineté. Qu'il nous soit encore permis, au nom de la République de Guinée, de saluer les représentants de ces nouveaux Etats et d'adresser à leurs peuples nos félicitations pour les victoires qu'ils viennent de remporter.

11. Toutes ces profondes modifications ont été arrachées par la lutte incessante pour l'indépendance nationale, même si cette lutte n'a pas partout revêtu, comme en Algérie, la forme de l'insurrection armée. De son côté, l'impérialisme a modifié les méthodes classiques d'oppression et a modernisé ses moyens de domination, tout en continuant l'utilisation de la force brutale comme au Congo (Léopoldville), en Afrique du Sud et, bien entendu, en Algérie. Il y a un an, nous demandions, de cette tribune à tous les

pays Membres de l'ONU, de se rendre compte enfin qu'un monde divisé ne peut se maintenir et qu'on ne peut plus supporter qu'une partie du monde vive dans l'esclavage et la misère pendant que l'autre partie jouit de la liberté et de l'abondance. Notre appel, qui n'était que le cri de tout le continent africain, loin de trouver un écho favorable auprès des puissances coloniales, a rencontré l'orgueil, la sottise, l'égoïsme et l'incompréhension. Les forces vives de l'Afrique, dressées contre la domination, se sont heurtées aux bastions de l'oppression et de l'exploitation coloniales.

12. Le 21 mars 1960, en Afrique du Sud, le monde entier apprenait avec stupeur l'effroyable tuerie à laquelle la police sud-africaine s'était sauvagement livrée sur la population africaine sans défense de Sharpeville. On sait qu'à cette date, des hommes, des femmes et des enfants, qui réclamaient pacifiquement leur droit à la liberté, furent abattus par les balles colonialistes. L'opinion internationale, écœurée par cet acte inqualifiable, avait réagi de la façon la plus énergique en condamnant les lois scélérates du Gouvernement raciste de Pretoria.

13. Le Portugal, apeuré et inquiet devant le vaste mouvement d'émancipation qui atteint désormais tout le continent noir, renforce fébrilement les dispositifs militaires en Angola, au Mozambique, en Guinée dite portugaise, cela en parfait accord avec ses alliés, partisans du maintien de l'Afrique dans un état de soumission permanente.

14. La situation créée au Congo, par suite de l'agression belge, menace aujourd'hui la paix et la sécurité, non seulement en Afrique, mais dans le monde. En Afrique centrale et orientale, le colonialisme prépare un nouveau foyer de conflit pour freiner les aspirations légitimes des peuples de ces pays qui ont désormais choisi la voie de l'indépendance et de l'unité. Indépendamment du maintien, contre nature, de toutes les mesures d'oppression politique et humaine, l'exploitation économique se poursuit sous toutes les formes. Aussi l'Afrique connaît-elle, en ce moment, le sous-développement qui revêt, d'année en année, des aspects de plus en plus inquiétants. Il a été souvent répété que l'idée centrale de la Charte des Nations Unies, telle qu'elle se dégage des délibérations de la Conférence de San Francisco^{1/}, est que la paix ne peut être garantie si l'oppression, l'injustice et l'exploitation économique persistent dans le monde, si les peuples manquent du minimum et, enfin, si certains gouvernements sont libres d'imposer à d'autres peuples des régimes de tyrannie et de violence favorables au maintien de leurs privilèges.

15. En face du mouvement de révolte qui gronde sur tout le continent africain, rien ne permet d'affirmer que les puissances impérialistes soient disposées à desserrer de leur plein gré leur emprise économique, politique et militaire. L'Afrique, méprisée et privée de ses droits, occupe aujourd'hui une place prépondérante dans les plans expansionnistes des puissances impérialistes. Par des manœuvres subtiles et sous le manteau d'accords économiques, ces puissances mettent en commun leurs ressources et coordonnent leurs efforts pour l'édification de bases militaires indispensables pour l'exploitation des ri-

^{1/} Conférence des Nations Unies sur l'Organisation internationale, réunie du 25 avril au 26 juin 1945.

chesses énormes qu'elles convoitent. Ainsi le colonialisme tend à revêtir une forme internationale qui tolère, bien entendu, les drapeaux et les hymnes du nationalisme africain, mais n'admet pas que l'on touche à ses propres intérêts.

16. L'indépendance politique en elle-même ne signifie nullement la libération nationale complète. Elle constitue, bien sûr, une étape décisive et nécessaire. Néanmoins, nous sommes forcés de reconnaître que l'indépendance nationale suppose non seulement la libération politique, mais aussi et surtout une totale libération économique. Aucun progrès social n'est possible sans ces deux impératifs. Pour que l'Afrique puisse se libérer économiquement, il faut qu'elle cesse d'être considérée comme un réservoir de matières premières. Il convient de souligner l'état actuel de sous-développement de la quasi-totalité du continent africain, conséquence directe de l'absence de toute économie typiquement africaine. Les nouveaux Etats qui se libèrent de la servitude se trouvent placés devant le fait grave du fractionnement de l'économie africaine et de son intégration à l'économie des métropoles. L'économie africaine actuelle présente les caractéristiques de l'économie de traite, dont la fonction essentielle est de faire de la colonie l'appendice économique de la métropole, l'Afrique étant considérée comme un marché où toute concurrence susceptible de porter préjudice aux intérêts métropolitains est soigneusement éliminée. Selon les hasards de la colonisation, des pays africains voisins ayant des données économiques identiques appartiennent à des organisations économiques et commerciales absolument différentes. Dans la généralité des cas, on ne trouve aucune accumulation de capital susceptible d'assurer sur place les investissements que nécessite le développement économique et social de nos pays.

17. Une économie dont les moyens sont inexistants, une économie qui ne dispose que de peu de spécialistes autochtones et qui, en fait, doit contribuer au développement des métropoles, déjà hautement industrialisées, peut-elle aboutir à autre chose qu'à la ruine? C'est pourquoi, malgré tous les discours humanitaires, aucun pays colonisé n'a encore atteint un niveau social comparable à ceux considérés comme les plus bas d'Europe. Il existe donc un cycle infernal qu'il faut rompre: l'enrichissement des riches et l'appauvrissement des pauvres; c'est-à-dire qu'il faut absolument détruire le pacte colonial si l'on veut donner à l'Afrique une économie à caractère national susceptible d'assurer aux populations un avenir meilleur. Nous savons qu'aujourd'hui l'idée d'un marché commun africain a fait du chemin et que l'on commence à admettre qu'une entité économique authentiquement africaine doit être créée en partant des intérêts des populations.

18. Il reste à convaincre les impérialistes qu'en fin de compte toutes les industries, y compris les plus hautement développées, ont intérêt à ce que l'Afrique crée sa propre économie et qu'elle réalise les conditions de sa propre industrialisation. Il faut que la fausse conception coloniale de l'impossibilité d'industrialiser l'Afrique soit abandonnée au profit de nouvelles idées admettant l'évolution inéluctable de tous les continents, dont le continent africain, et, partant, la nécessité absolue d'industrialiser les pays africains. Nous sommes persuadés que l'industrialisation de l'Afrique, loin d'amoindrir les chances

de développement des autres continents, les accroîtra considérablement, car, de plus en plus, les besoins de l'Afrique se multiplient dans tous les domaines. La reconversion doit donc s'opérer au niveau de ceux qui contrôlent actuellement l'économie mondiale, qui doivent admettre non seulement l'émancipation politique du continent africain, mais son émancipation économique en tant que donnée de l'harmonie et du nouvel équilibre du monde.

19. La lutte des peuples pour leur libération économique ne fait que commencer. Nous sommes aujourd'hui, plus que jamais, mieux armés pour mener à bonne fin cette lutte. Mais nous sommes également convaincus de la nécessité absolue d'une aide extérieure pour arriver rapidement à nos fins, et c'est pourquoi nous estimons indispensable ce dialogue franc et direct avec les autres peuples prêts à nous apporter leur fraternel soutien.

20. Mais, avant tout, nos jeunes Etats d'Afrique et d'Asie doivent d'abord compter sur eux-mêmes. Ils doivent mobiliser entièrement leurs peuples pour effacer les séquelles de la domination ancienne et aborder courageusement les nouvelles tâches. C'est pourquoi la République de Guinée n'a cessé de proclamer que la lutte du peuple guinéen est inséparable de celle des autres peuples d'Afrique, d'Asie et du monde. C'est ce qui explique aussi notre joie d'accueillir, au sein de cette famille internationale, les nouveaux Etats frères qui, en prenant place à nos côtés, accroissent nos moyens d'action et augmentent les chances de libération des autres peuples encore privés de leur liberté et de leur souveraineté. Comme nous, ces nouveaux Etats connaîtront la fierté de s'opposer à toutes les manœuvres d'isolement des impérialistes qui rêvent encore de rester les maîtres du jeu en Afrique. Les impérialistes ne s'opposent plus à la libération de l'Afrique, mais ils espèrent, chacun de son côté, avoir en Afrique des Etats à leur dévotion. C'est ainsi que la béate satisfaction du camp colonialiste devant l'entrée massive de jeunes Etats africains à l'ONU doit être accueillie avec prudence.

21. En effet, certains croient pouvoir dissimuler, derrière des applaudissements frénétiques, le secret désir de s'assurer, au sein des Nations Unies, des voix africaines utilisables non pas pour l'émancipation africaine et la lutte pour la paix universelle, selon les grandes idées de la Charte, mais uniquement pour leur cause particulière, c'est-à-dire la consolidation de leur position économique, principalement en Afrique et en Asie. Des oppresseurs d'hier, avec un langage de parfaits philanthropes, espèrent flatter les gouvernements indépendants d'Afrique et d'Asie au sein de l'Organisation, pour appuyer leur politique rétrograde.

22. Assurément, tous les applaudissements qui saluent les nouveaux Membres de l'Organisation des Nations Unies sont loin d'avoir la même signification. Les dirigeants des nouveaux Etats d'Afrique, heureusement, ne sont pas des enfants. Ils n'accepteront pas la nouvelle forme de colonialisme, au moment où le besoin de liberté et de dignité devient le premier objectif du continent africain tout entier. Ils démontreront que la lutte héroïque de leurs peuples avait pour objectif précis, non pas d'avoir un drapeau, un hymne et, comme on l'a si bien dit, une délégation à l'ONU, mais l'abolition de toute forme

de domination et la participation effective à toutes actions en faveur de la paix et du progrès.

23. Nos peuples, qui ont subi l'oppression, n'ont jamais eu une vocation de peuples esclaves, et leurs dirigeants ne peuvent pas accepter le rôle de fantôme qu'on leur propose aux Nations Unies. Ceux qui comptent sur des voix africaines de complaisance pour se maintenir en Algérie, en Afrique du Sud, dans les colonies, seront les premiers amèrement déçus. Les autres, qui ont fait les mêmes calculs pour d'autres causes perdues d'avance, pourront en tirer, nous l'espérons, la leçon qui s'impose.

24. Il n'existe pas de voie facile pour l'achèvement de la libération africaine. Les impérialistes doivent renoncer à leurs privilèges. Il n'y a pas d'autre solution. Les hommes, les femmes, les vieillards et les enfants d'Afrique l'ont parfaitement compris. Bien qu'il n'y ait pas d'uniformité dans le progrès et que les méthodes de lutte diffèrent d'un pays à un autre, selon les conditions réelles de ces pays, la lutte libératrice de chaque territoire d'Afrique ajoute une part à l'effort gigantesque d'affranchissement, sur tout le continent, de la misère et de la servitude. Cela veut dire que tous les pièges, les uns après les autres, seront déjoués. Il est donc désormais entendu, comme nous l'affirmions ici même, le 5 novembre 1959, que le paternalisme ou toute volonté d'intervention en Afrique en dehors de la volonté et des aspirations authentiquement africaines seront voués à l'échec.

25. La garantie la plus sûre de cette victoire des peuples réside non pas essentiellement dans les déclarations plus ou moins courageuses des dirigeants, mais dans les forces dynamiques de nos populations désormais acquises à la cause sacrée de leur émancipation. Si l'Organisation internationale veut poursuivre en Afrique une œuvre de collaboration constructive, dégagée de tout préjugé et de toute susceptibilité, elle doit nécessairement entendre cette voix claire de l'Afrique réelle.

26. Certains ne cherchent en Afrique que les traces de leur antagonisme idéologique et ne s'intéressent qu'à ce qui peut refléter leurs préjugés, alors qu'il s'agit de comprendre les faits et de voir se construire une nouvelle vie avec ses impératifs propres.

27. Les Nations Unies, certes, ont acquis un grand prestige en Afrique, à cause de l'espérance qu'elles ont suscitée à la suite d'une série d'actions positives en faveur de la liberté, de la dignité et de la fraternité humaines. C'est parce que ces notions lui sont familières depuis des siècles que l'Afrique y attache un grand prix. Par contre, il serait tout à fait erroné de croire que l'Afrique découvre maintenant seulement les idéaux élevés qui sont à la base de la Charte des Nations Unies. Aucune élévation morale, aucune sensibilité humaine, aucune finesse de civilisation, n'est une nouveauté pour l'Afrique et les Africains. L'impérialisme ne doit pas introduire sa philosophie et ses méthodes dans les institutions des Nations Unies car, alors, ce serait mettre en péril l'autorité morale et le rayonnement dont jouit l'Organisation en Afrique.

28. Si, à la date du 30 juin 1960, les peuples africains et les forces démocratiques du monde entier ont eu à fêter dans une joie commune la promotion politique qui faisait de l'ex-Congo belge un Etat indépendant et souverain, une république démocratique, nous

devons tous reconnaître qu'une semaine à peine après la naissance de ce nouvel Etat, de profondes inquiétudes sont venues assombrir la vision que nous avions de l'existence de la nation congolaise. En effet, le Gouvernement belge venait d'ordonner à ses parachutistes une mission qui n'avait d'autre but que de remettre en cause la liberté et la souveraineté que ce même gouvernement venait de proclamer au profit du peuple congolais.

29. Depuis cette agression, l'opinion internationale ne cesse d'enregistrer des nouvelles de plus en plus contradictoires, fantaisistes et décourageantes émanant d'une presse qui ne craint ni Dieu ni les hommes, au point que l'opinion se demande qui est maintenant l'agresseur au Congo et qui est victime de l'agression. De jour en jour, grâce à la campagne de mensonges organisée par une certaine presse, les faits les plus simples sont présentés de telle manière que les honnêtes gens arrivent à se poser la question de savoir si l'indépendance du Congo n'était pas en somme un fait regrettable plus nuisible à l'intérêt congolais que la colonisation belge.

30. Nos craintes se justifient amplement par l'action négative de l'Organisation des Nations Unies dans le drame congolais. La situation de confusion et de complot créée dans la jeune République du Congo fait apparaître aujourd'hui l'Organisation des Nations Unies sous un aspect particulièrement inquiétant au regard des peuples africains. Il n'est pas possible d'ignorer que la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité sur le Congo a fait apparaître de graves lacunes, mettant ainsi en lumière la faiblesse ou la complicité des représentants de l'Organisation internationale à l'égard des ennemis de l'indépendance et de l'unité congolaises. Qu'on le veuille ou non, rien ne peut justifier ce que l'on appelle "neutralité" dans le conflit qui oppose le gouvernement de M. Lumumba aux forces colonialistes de division, d'exploitation et de troubles. Qu'on le dise ou non, l'opinion africaine condamne l'attitude équivoque des représentants des Nations Unies qui, délibérément, ont, d'une manière illégale, méconnu le Gouvernement central congolais et encouragé les mouvements de sécession et le chaos souhaités par les agresseurs belges.

31. Le Gouvernement de la République de Guinée a maintes fois déclaré qu'il est moins sensible aux intentions bonnes ou mauvaises qu'à la réalité et à la signification des actes, eu égard aux intérêts particuliers de nos peuples. Il a également déclaré, pour sa part, que les intentions n'ont jamais fait l'histoire et ne peuvent rien changer dans le monde si elles ne sont pas traduites par des actes de même nature.

32. Or, en l'occurrence, force nous est de convenir que jusqu'à présent l'action menée dans la République du Congo a tendu plus à déconsidérer l'autorité du peuple et du gouvernement congolais qu'à apporter une assistance honnête à ceux-ci, dans le but d'assurer le respect des institutions congolaises. En examinant ces faits, les conditions qui les ont favorisés et les motifs qui les ont suscités, il nous est impossible de ne pas placer l'Organisation des Nations Unies au centre de la responsabilité, de la confusion créée et maintenue sciemment dans l'opinion internationale pour masquer l'action néfaste des pires ennemis de la liberté et de la souveraineté congolaises.

33. Pour simplifier le problème congolais, pour le rendre accessible à la conscience morale et au sens politique des hommes de bonne volonté, de tous pays et de toutes races, je demanderais aux membres de l'Assemblée générale de supposer un instant qu'au moment de l'agression belge le Gouvernement congolais ait été en état de défendre, comme pourrait le faire le Gouvernement des Etats-Unis ou le Gouvernement de l'Union soviétique, le patrimoine national. Dans ces conditions, ce Gouvernement n'aurait fait appel à l'intervention, à l'aide, à l'assistance d'aucun Etat ni de l'Organisation des Nations Unies. Il aurait utilisé ses propres moyens pour défendre, dans le cadre de sa seule responsabilité, le droit légitime de son peuple contre l'agresseur.

34. Malheureusement, cette supposition n'est pas conforme à la situation réelle au Congo, où le gouvernement qui venait d'être élu démocratiquement ne disposait encore d'aucuns moyens efficaces pour répondre militairement aux exigences de la défense du peuple congolais. Partant de la légitimité de la cause qu'il avait à défendre, et de la faiblesse — retenons-le — de ses moyens militaires, il a donc fait appel, avec confiance, à l'aide de l'ONU, instance suprême des peuples indépendants, dont la raison d'être est d'assurer à chaque entité nationale le respect de ses institutions, la sauvegarde de sa liberté et de ses intérêts légitimes.

35. Il convient de préciser dès l'abord que les Nations Unies apparaissent là non comme une fin en soi, mais comme un moyen d'équilibre international fondé sur la justice et le droit, un moyen de coopération fraternelle entre les peuples, un moyen de garantie politique pour chaque nation, un moyen dont l'utilisation doit évidemment être permise pour toutes les causes justes, et surtout celles qui tendent à maintenir et à renforcer les meilleurs rapports entre les sociétés humaines. En intervenant dans le conflit congolais, les Nations Unies prenaient position pour la justice contre l'arbitraire, pour le droit contre la force brutale et, ce faisant, l'ONU se mettait à la disposition du peuple congolais pour l'aider à réaliser ses objectifs de vie paisible contre ceux qui avaient pris la lourde responsabilité de l'attaquer. Comment, dès lors, l'ONU pouvait-elle affirmer qu'elle "ne saurait prendre position dans les affaires intérieures du Congo", alors que c'est l'appréciation de ces affaires intérieures, caractérisées par une agression étrangère, qui était la justification même de son intervention au Congo?

36. Avant l'indépendance du peuple congolais, des institutions nationales, conformément aux dispositions de la Loi fondamentale de la République congolaise, avaient été mises en place. L'élaboration de cette loi et la définition du rôle des différentes institutions avaient fait l'objet de délibérations communes auxquelles avaient participé les représentants de tous les partis congolais et ceux du Gouvernement belge. Cette loi constitutionnelle acceptée par tous les partis congolais définissait clairement les pouvoirs des différentes institutions du jeune Etat.

37. Par des élections démocratiques, une assemblée nationale et un Sénat avaient été élus au suffrage universel. Par la même procédure démocratique le Parlement congolais, formé de la réunion de la Chambre des représentants et du Sénat, désigne le chef de l'Etat congolais et investit le chef du Gouvernement du Congo.

38. Il est affirmé dans la résolution 4 de la "table ronde"^{2/}, résolution relative à la compétence du premier Gouvernement du Congo, qu'à partir du 30 juin 1960 celui-ci succédait au Gouvernement belge, exerçant par conséquent au nom du peuple congolais tous les pouvoirs détenus jusque-là par le Gouvernement belge.

39. Parmi les principaux pouvoirs, il convient de noter les relations extérieures, l'armée et la gendarmerie nationale, les finances nationales, les douanes, l'enseignement supérieur, les voies maritimes, fluviales, aériennes, la sûreté de l'Etat, la politique générale de l'économie. Au niveau des provinces, qui sont au nombre de six, ont été installés un conseil et un gouvernement provinciaux, grâce à une politique de décentralisation administrative. Le pouvoir provincial s'exerce exclusivement dans le cadre indivisible et unitaire de l'Etat, représenté et dirigé par le Gouvernement central de la République du Congo.

40. Très souvent, il arrive aux personnes qui ignorent le contenu de la légalité congolaise de se poser la question de savoir qui des deux, le chef de l'Etat ou le Gouvernement congolais, doit être l'interlocuteur valable lorsqu'il s'agit d'Etats étrangers et d'organismes internationaux. C'est ainsi que l'opinion internationale est aujourd'hui divisée, d'aucuns considérant les actes de M. Kasa-Vubu comme légaux, comme réguliers, les autres reconnaissant ce caractère de régularité aux actes décidés en conseil des ministres par le Gouvernement congolais.

41. Le préambule de la Constitution de la République du Congo permet de départager les deux opinions. Il s'agit non pas d'un problème Kasa-Vubu-Lumumba, mais d'un problème de droit, de droit international, de légalité nationale, et toute la valeur de notre assemblée ne peut se situer qu'en conformité absolue avec l'expression authentique de la volonté d'une nation ou de l'ensemble des nations.

42. Je cite le préambule de la Constitution congolaise:

"Le problème du chef de l'Etat implique un choix d'une importance politique considérable. Un nouvel Etat qui se constitue doit se décider entre diverses formules. Le chef de l'Etat sera-t-il irresponsable et distinct du gouvernement, ou au contraire sera-t-il responsable et fera-t-il partie intégrante du gouvernement lui-même? Enfin, la responsabilité éventuelle du chef de l'Etat s'exercera-t-elle directement devant le peuple, ou avec les ministres devant les assemblées élues?

"La Conférence de la "table ronde" a adopté, par imitation des institutions européennes, le régime du chef de l'Etat irresponsable."

Je souligne cette phrase: "le régime du chef de l'Etat irresponsable".

"Avant le 30 juin 1960, les deux Chambres congolaises se réunirent en assemblée commune en vue de se prononcer sur la désignation d'un chef de l'Etat dont les actes n'auront d'effet que s'ils sont contresignés par un ministre du Gouvernement congolais, seul responsable."

Là encore, je souligne: "du Gouvernement congolais seul responsable".

^{2/} Conférence tenue à Bruxelles du 20 janvier au 20 février 1960.

"Ce régime se prolongera jusqu'à la mise en vigueur de la Constitution" (c'est-à-dire de la Constitution définitive).

"Dans l'hypothèse où un accord ne pourrait intervenir sur cette désignation, la fonction de chef de l'Etat sera provisoirement assumée par le Président du Sénat ou par le Président de la Chambre des représentants, ou encore par le plus âgé des représentants de l'une et de l'autre assemblée."

43. Le préambule continue et affirme entre autres choses:

"C'est donc le système du chef de l'Etat irresponsable qui a été finalement adopté à l'unanimité et sans débat à la séance plénière de la "table ronde".

Il devient donc clair, absolument clair, que le seul responsable de la conduite des destinées du peuple congolais, conformément à la légalité congolaise, demeure légalement le gouvernement de M. Lumumba, qui a été élu dans des conditions régulières par le Parlement, et qui conserve la confiance de celui-ci.

44. Ainsi donc, l'intervention de l'Organisation internationale ne peut se justifier que parce qu'elle a été requise par un gouvernement responsable, celui de M. Patrice Lumumba. Comment est-il donc possible de définir l'objet de cette intervention en dehors de la volonté du Gouvernement congolais sur le sol congolais? Peut-on pénétrer dans la chambre d'un homme avec l'intention proclamée de lui porter assistance contre un bandit, un agresseur, et se réserver le droit d'agir dans cette chambre sans tenir compte de la volonté et des conditions définies par le propriétaire? Il arrive souvent que le moyen se substitue à la fin, mais, dans ce cas, il faudra reconnaître honnêtement que la force prime le droit et la justice.

45. C'est pourquoi nous estimons opportun de lancer un appel à toutes les nations du monde pour que leurs efforts conjugués redonnent à l'instance internationale un rôle de justice en faveur de tous les peuples sans qu'il soit tenu compte du degré de leur puissance matérielle et militaire. Nous savons bien que des intérêts divergents affaiblissent l'action de l'ONU. Il suffirait pour s'en convaincre de rappeler le profond mépris avec lequel certaines nations plus conscientes de leurs forces militaires que de la justesse des causes qu'elles défendent risquent de rendre l'organisme international fragile et inopérant.

46. Nous savons quant à nous que l'Organisation internationale a un rôle historique important à jouer et qu'elle doit conserver le pouvoir de cristalliser toutes les énergies positives et toutes les vertus humaines dont la conjonction accélérera la désagrégation des forces négatives qui entravent encore l'évolution des sociétés et leur plein épanouissement.

47. Nous ne considérons pas l'ONU comme une puissance tutélaire dont nous craignons les arrêts ou courtisons les faveurs; nous la considérons comme le creuset de la conscience universelle des sociétés. Mais pour cela il faut qu'elle apparaisse dans son comportement comme toujours favorable aux forces du progrès humain, de l'indépendance nationale et de la paix mondiale. Il faut qu'elle soit effectivement l'instrument et le centre de la coopération internationale où s'affermira de manière positive et digne le destin de toute l'humanité.

48. Notre souci est de voir triompher la cause de chaque peuple, quelles que soient sa race, sa religion ou sa nationalité. Mais, indépendamment de notre volonté de voir l'humanité accéder à ce haut degré de conscience de ses intérêts solidaires, nous devons tenir rigoureusement compte des pénibles réalités auxquelles nous assistons présentement au Congo (Léopoldville), en Algérie, en Afrique du Sud et ailleurs. Il est reproché à certains Etats Membres de l'ONU de dénoncer avec une constante vigueur les méfaits de l'impérialisme et du colonialisme; si un homme crie "au feu" en voyant brûler la case du voisin, il n'y a que des incendiaires pour oser lui reprocher de donner l'alarme. Qui peut demander que nous nous désintéressions de ce qui se passe au Congo en dehors de ceux qui caressent l'espoir insensé de mettre sous tutelle, et par conséquent d'engager dans la voie de la régression, la vie du peuple frère de la République du Congo?

49. Nous savons que la seule dénonciation du régime colonialiste ne nous permettra pas de le détruire, de l'effacer de ce monde; c'est en combattant le colonialisme, là où il réside et là où il opère contre la liberté des peuples, que l'on peut activer le processus de sa totale disparition. Il y a deux manières de se préserver contre le vol: la première, c'est de contracter une assurance contre le vol en laissant agir les voleurs, la seconde, c'est de dénoncer l'esprit de vol, de démasquer et de combattre les voleurs. C'est cette dernière façon de se comporter qui est la nôtre, parce que nous savons que la liberté réelle de nos peuples ne sera acquise et consolidée que lorsque tous ceux qui ont l'intention malveillante de confisquer cette liberté seront mis à l'index, dénoncés et mis dans l'incapacité de nuire.

50. Nous ne nous désintéressons pas et nous ne nous désintéresserons jamais de ce qui se passe autour de nous, bien au contraire. Nous entendons prendre part à toutes les actions qui seront menées en faveur de la liberté des peuples, de tous les peuples, en faveur de l'indépendance des nations, de toutes les nations, en faveur de la coopération internationale, en faveur de la paix mondiale.

51. Nous savons que, si les défauts et les travers humains sont destructeurs par nature, c'est aux vertus et aux qualités humaines que nous devons nous attacher pour apporter notre contribution à l'édification d'un monde meilleur dans lequel les ressources du génie humain seront à la disposition exclusive du bonheur de l'homme sans discrimination. C'est pourquoi, tant que le colonialisme agit au détriment du bonheur des peuples, il nous revient de le combattre solidairement avec tous ceux qui travaillent à l'instauration d'une ère de progrès, de fraternité et de paix.

52. Le Congo ne doit plus servir de sujet de dissertation, ni d'objet d'expériences aux entreprises étrangères. Voyons dans le Congo une partie de la vie de notre humanité et considérons le sort réservé à des millions de femmes, d'hommes et d'enfants. Que l'on parle moins de M. Lumumba, de M. Kasavubu, de M. Mobutu, de M. Ileo et des autres, et que l'on se préoccupe sérieusement de trouver à ce problème une solution juste qui serve la cause d'un peuple n'aspirant qu'au bien-être, à la paix et au progrès.

53. Il n'est pas raisonnable de justifier une politique réactionnaire injuste par la couleur que l'on donne

arbitrairement aux conceptions politiques et idéologiques d'un homme ou d'un peuple. Chaque peuple a le droit absolu d'avoir la conception qu'il veut, pourvu qu'en pratique son comportement ne porte atteinte ni à la liberté, ni à l'intérêt d'un autre peuple. En dehors de ces règles, la prééminence resterait à la force brutale contre la force morale, à l'injustice contre la justice, à la sauvagerie contre la civilisation.

54. Ceux que l'on présente comme les principaux acteurs du "match" congolais ne sont réellement pour la plupart que de simples instruments mis en mouvement pour des intérêts égoïstes. Comme nous le savons, la corruption — cet instrument avilissant de l'impérialisme — a joué son rôle destructeur et dégradant. Comme nous le savons également, les prétextes les plus inconsistants ont été brandis par-ci par-là pour faire perdre de vue le véritable problème congolais, dont la solution exige un choix décisif entre la liberté, la souveraineté du peuple congolais, d'une part, et la liberté de ses exploités, d'autre part. Nous savons comment le rejet des conditions que l'on voulait imposer au Gouvernement congolais pour la création d'une prétendue banque nationale, d'une banque qui n'avait de national que le nom, a précipité les événements au Congo à partir des premiers jours de septembre 1960. Nous savons tous ce qui s'est passé à partir du 2 septembre; nous savons toute l'aide apportée aux uns et aux autres, pour renforcer le désordre, la lutte d'influence entre les dirigeants congolais, afin de justifier le plan anticongolais qui avait été dressé.

55. A ce stade de notre intervention, nous ne croyons pas indispensable de révéler tous les documents accablants que nous possédons sur la situation du Congo. Nous voulons construire, même avec ceux qui ont commis des erreurs, dans la mesure où leur conscience morale et politique pourra apprécier la situation et les engager dans la voie du respect du droit, de la légalité et des intérêts congolais. Ce faisant, nous espérons que tous les acteurs camouflés du drame congolais reviseront leur position et nous éviteront de les confondre publiquement.

56. Aujourd'hui, il ne sert à rien de féliciter nos peuples pour leur accession à l'indépendance quand, par ailleurs, ces félicitations sont assorties de manœuvres subtiles tendant à compromettre l'exercice normal de leur souveraineté nationale. La liberté qui nous tient le plus à cœur est la liberté d'user de notre indépendance; c'est — je le dirai au risque de me répéter — la liberté d'user librement de notre indépendance, c'est-à-dire celle qui favorise et non qui compromet les conditions normales de l'exercice des attributs de la souveraineté nationale.

57. Nous lançons un appel pressant aux sentiments de justice de toutes les nations, pour qu'elles prennent en main et de manière efficace la défense de la légalité congolaise. Les hommes qui sont au Congo passeront: le peuple congolais et la République du Congo demeureront. Il ne faut pas commettre un acte qui demeurerait dans l'histoire comme un reproche que les générations futures du Congo et d'ailleurs pourront perpétuellement adresser à ceux qui, aujourd'hui, sont responsables de la vie internationale.

58. Les Nations Unies ne doivent pas discuter avec les usurpateurs du pouvoir; les Nations Unies ont la responsabilité de favoriser et de garantir le fonction-

nement régulier du Parlement congolais. Au lieu d'encourager les usurpateurs du pouvoir à la solde des colonialistes, les Nations Unies ne devraient reconnaître que le Gouvernement congolais et ne traiter qu'avec celui-ci.

59. Nous demandons avec insistance que le siège de la République du Congo au sein des Nations Unies soit occupé par les représentants mandatés par le gouvernement central investi et soutenu par le Parlement congolais. La qualité de représentants des personnes déléguées par le gouvernement de M. Lumumba ne souffre aucune objection valable et sera légitime tant que l'investiture n'aura pas été donnée à un autre gouvernement central par le Parlement détenteur de la souveraineté du peuple congolais.

60. En somme, il s'agit toujours d'un problème moral, d'un problème de droit, d'un problème de justice. Tous ceux qui sont ici ont vu apporter, au cours des années, des modifications à la composition des gouvernements de leurs pays et nations. Mais la jurisprudence admise par les organismes internationaux permet que les délégations continuent à siéger dans ces organismes aussi longtemps que le gouvernement régulièrement constitué des Etats qu'elles représentent n'aura pas, dans des conditions régulières, modifié la teneur de sa représentation au sein, par exemple, des Nations Unies. Sur un terrain plus concret, au cours des trois derniers mois, nous avons assisté à des changements de gouvernement dans certains Etats. Prenons le Laos: nous sommes informés que la composition du gouvernement de ce pays a été modifiée; nous apprenons une semaine après qu'elle a été encore modifiée; néanmoins, la délégation du Laos a parfaitement le droit de continuer à siéger ici jusqu'au jour où un autre gouvernement régulièrement constitué, investi par le Parlement du pays, aura fait savoir aux Nations Unies qu'il a nommé une nouvelle délégation. Je citerai un autre cas. Dans le pays africain du Maroc, une modification est intervenue dans la composition du gouvernement. Néanmoins, la délégation marocaine n'a pas été empêchée de siéger au sein des organismes internationaux. Le nouveau gouvernement qui a été investi par S. M. le roi Mohammed V a confirmé les pouvoirs de l'ancienne délégation qui se trouvait ici.

61. Si nous ne voulons pas ridiculiser notre rôle à l'égard de la conscience universelle, comment pouvons-nous refuser qu'une délégation régulièrement mandatée par un gouvernement régulièrement investi par un parlement qui existe occupe le siège qui lui revient tout naturellement?

62. Qu'il me soit alors permis, je ne dirai même pas au nom de la République de Guinée, mais au nom de tous les hommes, de quelque pays, de quelque couleur ou de quelque religion qu'ils soient, qui pensent que leur rôle n'est pas de piétiner la justice et la légalité d'un pays, mais de respecter toutes les institutions, tous les régimes, toutes les légalités, dans la mesure où ils expriment démocratiquement et légitimement les aspirations d'un peuple, qu'il me soit permis, dis-je, de présenter, au nom de ces hommes, un projet de résolution demandant purement et simplement à l'Assemblée générale de se prononcer sur ce seul point de droit: les représentants du Congo peuvent-ils, oui ou non, occuper le siège

qui leur revient ici? Ce projet de résolution [A/L.319] a la teneur suivante:

"L'Assemblée générale,

"Considérant sa résolution 1480 (XV) du 20 septembre 1960, consacrant l'admission de la République du Congo (Léopoldville) à l'Organisation des Nations Unies,

"Considérant l'article 29 du règlement intérieur de l'Assemblée générale stipulant que "tout représentant dont l'admission soulève de l'opposition de la part d'un Membre siège provisoirement avec les mêmes droits que les autres représentants jusqu'à ce que la Commission de vérification des pouvoirs ait fait son rapport et que l'Assemblée générale ait statué",

"Décide de faire siéger immédiatement les représentants du Gouvernement central de la République du Congo (Léopoldville)."

63. Obsédés par leur préoccupation de guerre froide, incapables de comprendre ce qu'est réellement l'Afrique, certains vont jusqu'à reprocher aux Africains leurs relations avec l'autre moitié du monde. Bien sûr, les colonialistes préfèrent être les seuls en Afrique, ce qui faciliterait leur politique d'exploitation. Ils ne veulent pas que l'Afrique libre établisse des relations internationales avec les pays de son choix et sans discrimination. Pour eux, l'Afrique doit demeurer leur chasse gardée. Il n'est pas besoin d'annoncer l'échec qu'ils rencontreront dans cette voie, car aucun peuple libre ne peut accepter qu'on lui dicte sa conduite et qu'on ampute sa souveraineté. C'est seulement à un esclave que l'on peut imposer des restrictions morales ou matérielles. Mais prétendre imposer une loi économique, une doctrine déterminée, un jugement arbitraire à un pays souverain, et restreindre ainsi son besoin d'épanouissement, est considéré par les Etats indépendants d'Afrique comme une insulte à leur dignité. C'est pourquoi nous n'avons jamais cessé d'affirmer qu'il va de l'intérêt des deux blocs de se rendre compte des impératifs réels de l'évolution africaine et de la finalité de cette évolution. Nous nous opposerons vigoureusement à toute tentative de mise sous tutelle, sous prétexte d'aide économique, de nos jeunes Etats souverains, et, en particulier, à la recolonisation de la République du Congo. Certaines puissances risquent de s'aliéner définitivement toute amitié en Afrique si elles persistent à juger les événements de l'Afrique en dehors du contexte africain.

64. Il est impossible d'ignorer la puissance avec laquelle la conscience et la volonté de nos Etats se sont exprimées au cours de ces dernières années. Les échos de la Conférence de Tunis^{3/}, qui a mobilisé, au début de cette année, aux portes mêmes de l'Algérie martyre, la totalité des organisations politiques et syndicales d'Afrique, retentissent encore. A ce vaste rassemblement, en dépit des manœuvres de ceux qui ont décidé, une fois pour toutes, de s'en tenir aux vieilles routines, la voix de l'Afrique nouvelle a retenti aussi vigoureusement que clairement.

65. Unanimement, toutes les délégations ont exigé, au cours de cette rencontre historique dans la

capitale tunisienne, l'accession immédiate et inconditionnelle à l'indépendance de tous les peuples africains et l'évacuation totale des forces d'agression et d'oppression étrangères stationnées en Afrique. Elles ont dénoncé vigoureusement la politique de discrimination raciale appliquée par les minorités colonialistes et racistes de l'Afrique du Sud et de l'Afrique orientale et centrale. Elles ont exigé le retrait d'Algérie des dizaines de milliers de soldats d'Afrique noire enrôlés par la France dans cette odieuse tragédie contre leurs frères, victimes de la même domination. Sans équivoque, il a été envisagé, à Tunis, la création d'un corps de volontaires africains pour la guerre d'indépendance de l'Algérie et un appel pressant a été lancé aux Nations Unies pour qu'elles imposent la paix et la reconnaissance de l'indépendance algérienne.

66. Au même moment, à l'autre porte de l'Algérie, se tenait à Tanger, au Royaume du Maroc, la deuxième session de la Commission économique pour l'Afrique^{4/}, qui a marqué un pas décisif dans la recherche des voies les plus efficaces pour la création d'une économie et d'un marché commun africains à la mesure de l'évolution accélérée du continent.

67. Quelques mois plus tard, se réunissait à Conakry la deuxième Conférence de solidarité des peuples africano-asiatiques^{5/}, qui a connu un succès retentissant en dépit de la conspiration du silence que certaine presse a jugé utile d'organiser pour dissimuler l'immense portée de cette assemblée de plus de 70 organisations démocratiques d'Afrique et d'Asie, représentant 55 pays et totalisant plus de la moitié de la population du globe.

68. La deuxième Conférence de solidarité des peuples africano-asiatiques, après avoir salué la lutte glorieuse et croissante des peuples d'Asie et d'Afrique pour la liquidation totale de l'impérialisme et du colonialisme, et applaudi les pays qui ont retrouvé leur indépendance, ainsi que ceux qui luttent courageusement contre les derniers efforts des impérialistes, a jeté les nouvelles bases de la solidarité et de la lutte des peuples sous-développés. En effet, la solidarité et l'unité des peuples africano-asiatiques prennent une place de plus en plus prépondérante dans la lutte contre l'impérialisme, le sous-développement et leurs tragiques conséquences. L'unité fondamentale des peuples de ces deux continents dans la lutte contre l'impérialisme et le colonialisme s'est transformée en une force puissante pour la liberté et la paix mondiales.

69. La Conférence de Conakry a dénoncé les pactes militaires, ainsi que les bases d'agression dans les territoires africano-asiatiques, et condamné le stationnement des troupes étrangères dans les pays d'Asie et d'Afrique. Comme à Tunis, la liquidation des bases et des pactes militaires a été considérée comme une nécessité urgente.

70. Dans sa résolution V, relative à la coexistence pacifique et le désarmement, la Conférence de Conakry a réaffirmé la fidélité des peuples d'Asie et d'Afrique aux 10 principes de la Conférence historique de Bandoung, tout en exprimant la conviction que la paix universelle et la compréhension

^{3/} Deuxième Conférence des peuples africains, réunie du 25 au 31 janvier 1960.

^{4/} La Commission s'est réunie du 26 janvier au 6 février 1960.

^{5/} La Conférence s'est réunie du 11 au 15 avril 1960.

entre les peuples et les Etats ne sauront se réaliser tant que subsisteront la domination coloniale et ses séquelles, et tant que ne seront pas garanties et respectées la souveraineté de tous les peuples, ainsi que l'intégrité et l'unité de leurs territoires.

71. Unanimement, les représentants d'Asie et d'Afrique à cette conférence ont constaté que la poursuite des guerres coloniales et la persistance de la domination et de l'exploitation constituent une entrave à la détente internationale, une cause de conflit et une menace constante à la sécurité des peuples et à la paix du monde.

72. Dans le domaine de la coopération avec les pays industrialisés, la Conférence s'est prononcée pour les échanges sur la base d'une stricte égalité, du profit mutuel, de la non-ingérence dans les affaires des autres et de l'opposition résolue à toute tentative pour utiliser la coopération économique et technique à des fins politiques ou stratégiques.

73. Après Tunis et Tanger, en janvier et février 1960, Conakry, en avril, c'était, en juin, à Addis-Abéba, une autre conférence où se sont retrouvés les ministres des affaires étrangères des Etats indépendants d'Afrique et où, avec la même unanimité et la même force, les mêmes questions, traitant à la fois des changements politiques, sociaux et économiques en Afrique, de la paix et des relations entre les nations, ont été abordées, confirmant la montée impétueuse du mouvement des peuples d'Asie et d'Afrique vers la liberté.

74. C'est alors qu'effrayé par cette prise de conscience populaire, devant les victoires remportées dans la voie de l'indépendance et de l'unité de nos peuples, après l'Asie, l'impérialisme, se sentant dangereusement ébranlé, est passé à la contre-attaque au Congo. Les faits sont connus et ils montrent avec quel cynisme l'impérialisme fausse la réalité et transforme ses préoccupations les plus grossièrement matérialistes, ainsi que ses actes les plus agressifs, en innocentes activités de défense prétendument humanitaires. Il est cependant difficile de faire oublier les bénéfices monstrueux qu'une certaine Union minière tirait annuellement de la vache à lait que constituait le Congo belge. On ne renonce pas si aisément à des centaines de millions de dollars de bénéfice net par an — et il ne s'agit là que d'une d'une seule des sociétés qui s'étaient partagé les richesses du Congo. Par fausse pudeur, on ne dira pas que l'on tient par-dessus tout à ces bénéfices extraordinaires. Il est plus facile de faire des dissertations indignées sur les luttes fratricides des tribus sauvages du Congo, comme on l'a écrit dans une certaine presse. Parmi les blessés de ces guerres tribales entre noirs, on relève parfois des parachutistes belges au visage barbouillé de goudron et qui, en vrais héros d'une cause perdue, animent ces luttes tribales indispensables pour tromper l'opinion et rassurer les bonnes consciences.

75. A ceux qui continuent de fausser l'esprit et la lettre des résolutions du Conseil de sécurité, à ceux qui croient pouvoir utiliser l'Organisation des Nations Unies comme instrument de domination en Afrique, nous disons sans équivoque que la liquidation du système colonial au Congo est inévitable. Aucune

politique rétrograde, même avec l'appui de l'Organisation internationale, ne se maintiendra au Congo ni nulle part en Afrique, en Asie et dans le monde, en raison de la qualité, de la conscience des peuples qui exigent partout liberté, souveraineté et paix. La résistance du peuple congolais et la vigoureuse réaction de la solidarité de tous les peuples colonisés et indépendants d'Afrique, d'Asie et d'ailleurs donneront un coup d'arrêt décisif à toute politique de reconquête du Congo inspirée par les puissances coloniales, que ce soit ou non sous le couvert des Nations Unies. En réalité, ce qui est menacé au Congo, c'est bien précisément le crédit moral des Nations Unies, qui doivent choisir entre les intérêts majeurs de l'Afrique et les intérêts des exploiters colonialistes.

76. L'indépendance du Congo sera sauvée, n'en déplaise aux ennemis de l'émancipation et de l'unité de l'Afrique. Elle sera sauvée parce que la vérité, la justice, la légitimité sont du côté du peuple contre les mensonges et la force brutale utilisés par ses ennemis. Elle sera sauvée parce que la conscience politique, le sens de la dignité et la volonté de justice des peuples, de tous les peuples du monde, veulent que soient sauvegardées l'intégrité territoriale et la souveraineté du jeune peuple congolais.

77. Aujourd'hui, du fait de l'importance de l'Afrique dans les affaires internationales et du changement radical apporté à son rôle, qui fait de ce continent un participant actif, et non plus un spectateur et un objet de convoitise dans les affaires internationales, l'ONU doit accorder à l'Afrique la place qu'elle mérite. Il est évident que la représentation africaine actuelle est loin de correspondre à la réalité. Au moment de la création de l'Organisation des Nations Unies, l'Afrique n'était représentée, exception faite des trois Etats d'Ethiopie, du Libéria et d'Egypte, que par ceux qui la dominaient par la force. Or, en 1960, l'Afrique est représentée par 27 membres, soit plus d'un quart de l'Assemblée générale. La situation est donc fondamentalement différente de ce qu'elle était il y a 15 ans. Il n'est plus concevable de maintenir la structure actuelle des Nations Unies.

78. En dehors des idéaux proclamés par la Charte, dont les buts et les principes donnent entièrement satisfaction, les peuples d'Afrique considèrent les structures de l'Organisation internationale comme un peu dépassées. C'est là une source de réelles difficultés pour l'efficacité des Nations Unies et la sauvegarde de leur caractère universel. Ainsi, la procédure de révision de la Charte montre nettement un souci de compromis entre l'Est et l'Ouest excluant toute autre force, et en particulier ignorant totalement les pays non engagés d'Afrique et d'Asie et les anciennes colonies qui se sont libérées depuis 1945. Il convient donc de réadapter les institutions internationales et de leur donner une structure plus conforme à la situation politique mondiale actuelle.

79. Il est désormais admis par tous que les jeunes nations qui viennent d'obtenir leur indépendance ne contribuent pas seulement à l'importance numérique des Nations Unies, mais apportent une contribution réelle au maintien de la paix et au développement harmonieux de relations internationales fondées sur le respect et l'égalité des peuples. Pour tenir compte d'une répartition géographique équitable, le continent africain doit être plus largement représenté au sein des organismes importants de l'ONU: Conseil de

^{6/} Deuxième Conférence des Etats indépendants d'Afrique, réunie en juin 1960.

sécurité, Conseil de tutelle (qui devrait disparaître le plus rapidement possible, en même temps que la notion impérialiste de colonie ou de pays sous tutelle), Conseil économique et social, Secrétariat et autres organes subsidiaires.

80. En ce qui concerne le poste de Secrétaire général, nous ferons une suggestion qui nous semble tenir largement compte des préoccupations de l'Union soviétique tout en sauvegardant une harmonisation souhaitable au sommet de l'exécutif de l'Organisation internationale. Pour nous, il ne saurait s'agir de trois secrétaires généraux, mais d'un seul. Il s'agit de la création de postes de secrétaires généraux adjoints, nommés sur proposition des pays représentant les trois grands courants politiques de l'ONU. Ainsi, la mise à exécution des résolutions de l'Assemblée serait plus conforme aux réalités politiques, puisque chaque secrétaire général, chargé collaborateur direct du Secrétaire général, chargé de la coordination, serait responsable de la zone géographique qui l'a proposé. La délégation de la République de Guinée se réserve de revenir sur cette question importante.

81. Dans un souci de décolonisation rapide, il n'est plus possible de continuer à faire siéger au sein de la Commission économique pour l'Afrique les anciens colonisateurs de ce continent. La Commission économique pour l'Afrique doit être composée exclusivement de représentants des pays africains indépendants, comme membres de plein droit, à l'exclusion de toute puissance ayant censément des responsabilités en Afrique. Nous sommes persuadés que la révision de la structure des Nations Unies permettra non seulement un travail fécond mais une collaboration plus compréhensive des Membres de l'Organisation selon les buts et les principes des Nations Unies. Une collaboration loyale et un effort commun des Etats Membres sont une nécessité vitale si l'Organisation internationale ne veut pas subir le triste sort de la Société des Nations, si elle veut jouer son rôle en préservant l'humanité des horreurs de la guerre et en préparant efficacement l'avènement d'un monde nouveau. Tous les Etats, grands ou petits, pour atteindre ce but commun, doivent pouvoir s'exprimer en toute confiance et en toute liberté. Le maintien de la paix condamne les majorités automatiques, sans base morale, qui mettent en jeu les contradictions d'intérêts et exploitent la faiblesse de certains Etats.

82. Et nous posons maintenant la question: pour une véritable collaboration au maintien de la paix et au règlement pacifique des différends, les Nations Unies continueront-elles à priver la République populaire de Chine de son siège au sein de la communauté internationale? Il est temps que cette grave injustice soit réparée. On ne peut parler de paix et de coopération internationale en refusant à la Chine populaire sa représentation légitime. Il n'y a pas de manière plus directe de saper les bases de l'ONU que d'en faire une maison où l'on parle beaucoup d'égalité et de paix tout en jetant l'exclusive sur une partie du monde, tout en refusant justice à une partie du monde. Le préambule de la Charte déclare sans ambiguïté que les peuples des Nations Unies sont résolus à unir leurs forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales, à proclamer à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine,

dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites.

83. J'en viens à l'importante question du désarmement. L'Assemblée générale, en adoptant à l'unanimité la résolution 1378 (XIV) du 20 novembre 1959 sur le désarmement, a effectivement traduit les sentiments pacifiques et la grande volonté de paix de millions d'êtres humains de tous les continents. Le désarmement intéresse au premier plan le continent africain. Nos Etats jeunes et non développés ont un besoin vital de paix pour faire face aux nombreux problèmes qui les assaillent. Nous avons le lourd héritage de plusieurs siècles de colonisation à liquider. Nous sommes obligés de le faire en mobilisant toutes nos ressources et sous la poussée impérieuse de nos populations, qui ont plus que jamais soif de liberté et aspirent légitimement à une vie meilleure. Ayant, par ailleurs, souffert de la domination étrangère, nos peuples ne conçoivent même pas la possibilité de convoiter le territoire national et les richesses d'autrui.

84. Nous sommes certains que, pour la mise en valeur de nos ressources naturelles, nous avons besoin d'une aide et d'une coopération internationales excluant toute visée belliqueuse, ce qui nous amène naturellement à condamner la guerre comme appartenant à une époque révolue et incompatible avec une saine conception de la dignité humaine.

85. La quatorzième session a donc soulevé un grand espoir. Malheureusement, l'échec de la Conférence "au sommet", à Paris, et du Comité des dix puissances sur le désarmement, à Genève, a détérioré ce climat. Notre aspiration à la paix n'en est pas moins forte.

86. Nous sommes aussi résolument opposés aux guerres généralisées qu'aux guerres d'extermination coloniale, les unes et les autres ayant en fin de compte les mêmes causes et les mêmes effets. Dans une telle conjoncture, pourquoi ne pas appuyer de toutes nos forces toutes propositions loyales de désarmement général?

87. La défense de la paix est une tâche indivisible. Elle engage la responsabilité de tous les peuples pacifiques. Nous ne pouvons que déplorer les budgets de guerre écrasants et les sommes colossales qui continuent à être dépensées pour la fabrication d'engins d'extermination massive. L'existence de nombreuses bases militaires en territoire étranger, loin de constituer une protection efficace pour qui que ce soit, accroît inutilement les dangers de guerre et met en péril l'existence des populations civiles. Le danger a atteint un tel degré qu'une simple erreur de calcul ou un incident technique quelconque — toujours possible — peut mettre le feu aux poudres.

88. Les essais d'armes atomiques qui ont été récemment repris au Sahara, malgré la grande opposition des peuples du monde entier, vont ouvertement à contre-courant de tout désir de désarmement. Faut-il souligner qu'un des départements de France, la Corse, a refusé que le Gouvernement français fasse sur son sol des essais semblables? Jamais sans doute un mouvement d'opinion ne fut aussi spontané et aussi unanime que celui qui s'est dressé contre les essais nucléaires français au Sahara. C'est en dépit de cette puissante opposition de l'opinion mondiale et en dépit de la condamnation de l'Assemblée générale que le Gouvernement français continue ses expériences nucléaires en plein cœur de

l'Afrique. Il est clair que les explosions de Reggane n'ont pas changé les rapports de force dans le monde, mais ces bombes, tout en ruinant le crédit de ceux qui les ont fait exploser, ont montré que l'impérialisme était un obstacle majeur à tout effort sincère de désarmement. Les auteurs de guerre ont des intérêts communs opposés à ceux des peuples. Ainsi, si les différends internationaux ne sont pas résolus selon l'esprit et la lettre de la Charte des Nations Unies, si les 10 principes de Bandoung ne sont pas reconnus et respectés, si les décisions de l'ONU continuent d'être bafouées par les Etats Membres, tous les efforts déployés dans le sens du désarmement seront voués à l'échec.

89. Il est difficile d'ignorer le fait grave que constitue l'entêtement du Gouvernement français dans la poursuite de la guerre d'Algérie, alors que les Nations Unies ont déjà reconnu à la fois l'injustice et l'absurdité de cette guerre. Nous savons que la France n'est pas seule responsable des massacres d'Algérie. La délégation de la République de Guinée pense qu'une solution juste et efficace du drame algérien doit être trouvée par l'ONU pour arrêter la guerre meurtrière que subit le peuple algérien depuis cinq ans. Les Nations Unies devront garantir l'organisation d'élections libres et la mise en place d'un gouvernement démocratique. Bien entendu, la République de Guinée appuiera sans réserve toutes résolutions donnant satisfaction au Gouvernement provisoire de la République algérienne dans la solution de ce drame qui n'a que trop duré. Les Nations Unies ne sauraient admettre leur échec dans ce conflit et entériner purement et simplement l'intention non voilée de la France de ne pas tenir compte des décisions de l'Organisation internationale.

90. L'idée de venir en aide aux pays sous-développés d'Asie et d'Afrique fait de plus en plus de progrès. Ceux-là mêmes qui continuent à exploiter cette partie du monde proclament aujourd'hui la nécessité de lutter contre la misère et la faim dans les pays où ils assumaient toutes les responsabilités, pendant des dizaines, voire des centaines d'années.

91. Depuis la seconde guerre mondiale, en raison de l'effondrement du système colonial et du développement des mouvements d'indépendance, le mot d'ordre: "aide et assistance technique" a remplacé dans la phraséologie impérialiste le vieux slogan "mission civilisatrice". L'impérialisme, qui a eu pour but essentiel de tirer des pays coloniaux le maximum de profit moyennant le minimum d'investissements, et dans le minimum de temps, veut aujourd'hui s'adapter à la situation nouvelle grâce à des méthodes nouvelles et à un langage nouveau. Pour certains, la libération de vastes régions d'Afrique et la création d'Etats indépendants représentent une occasion d'étendre leur plan d'accaparement de nos ressources. On propose aux jeunes Etats africains des accords économiques qui ne sont en réalité que des pactes coloniaux révisés. Tout récemment, les ministres des affaires étrangères de certains pays occidentaux ont organisé des rencontres pour souligner la nécessité absolue, non pas de renoncer aux anciennes pratiques coloniales, mais de mettre au point un nouveau front d'exploitation des territoires nouvellement libérés. Tout en prétendant aider l'Afrique et l'Asie, ils se garderont soigneusement, au moment d'élaborer leur plan économique, de se préoccuper de l'avis des intéressés. Les nouveaux

projets concernant l'Afrique s'expliquent par la nécessité pour les puissances d'argent de conquérir les nouveaux marchés africains à la faveur des difficultés de certaines puissances coloniales. Nous avons déjà dit avec force que l'Afrique n'est pas dupe, qu'elle sait faire la différence entre une aide désintéressée et une tentative d'exploitation déguisée.

92. Certaines nations qui se disent aujourd'hui généreuses oublient tout simplement qu'elles ont constitué leurs richesses au détriment de nos pays et de nos peuples. Nous avons pris connaissance de certaines déclarations humanitaires qui nous ont tout simplement indignés, en raison de leur caractère de charité envers nos pays tout en faisant bon marché de la dignité de nos populations.

93. Il est difficile pour l'Afrique de croire que ses problèmes seront résolus par la mise à sa disposition des surplus de production de céréales que certains nous proposent. Malgré la pauvreté et l'état de non-développement de nos pays, nous savons que nos ressources humaines et matérielles sont suffisantes pour assurer l'élévation du niveau de vie de nos masses. Les Etats africains n'ont jamais refusé la collaboration étrangère sous toutes ses formes, à la seule condition qu'elle soit débarrassée de toute arrière-pensée politique ou mercantile.

94. Nous ne pouvons plus accepter les investissements qui appauvrissent le pays et compromettent sa stabilité politique et sociale. Par contre, s'il s'agit de capitaux et d'investissements qui s'intègrent dans notre vie et contribuent au développement de notre propre économie, nous sommes entièrement disposés à les accepter d'où qu'ils viennent. Il s'agit de coopération et non de charité. Nous préférons la compréhension, l'amitié et la coopération à la charité. L'ère du paternalisme est définitivement révolue. Quelles que soient les intentions des monopoles et leurs tentatives pour surmonter les contradictions qui les menacent, nos peuples restent décidés à briser toutes les chaînes politiques ou économiques. L'objectif poursuivi par le néo-colonialisme est déjà largement connu au niveau des larges couches des populations africaines. Il s'agit d'accorder les attributs les plus formels de la souveraineté pourvu que soit sauvegardé, comme il l'était hier, le contrôle de l'économie et même de la défense nationale. Pour atteindre ce but, les puissances coloniales s'assurent la collaboration de dirigeants corrompus. De tels dirigeants sont eux-mêmes condamnés à être rapidement démasqués, tant la contradiction est nette entre la volonté de domination des maîtres d'hier et la volonté de libération totale des peuples qu'ils représentent.

95. La voie authentique de l'Afrique d'aujourd'hui et de demain est une voie de liberté, de dignité, une voie de paix. C'est pourquoi, moins d'un an après sa naissance, la République indépendante de Guinée nous a mandaté pour apporter au monde entier, en Amérique, en Europe, en Asie, et en Extrême-Orient, le même message de paix, d'amitié sincère, de volonté de coopération mutuelle sur la base de l'estime réciproque, de l'égalité absolue et du respect mutuel de la souveraineté de chaque pays. C'est la même volonté qui nous anime aujourd'hui et nous voulons proclamer que, pour nous, les choix que nous avons à faire sont d'autant plus clairs que les objectifs vers lesquels nous tendons sont légitimes. Nous considérons, en effet, qu'à chaque étape historique de

l'évolution humaine, comme celle que nous vivons, il y a un ensemble d'impératifs fondamentaux dont l'exacte connaissance et la loyale application permettent aux nations et aux peuples d'œuvrer dans le sens du progrès humain. Notre tâche actuelle nous impose de combattre résolument l'impérialisme et le colonialisme, que nous ne confondons pas et ne confondrons jamais avec les peuples au nom desquels ils exercent leur pouvoir de domination; notre tâche actuelle nous impose de dénoncer, sans aucune compromission, la cruauté, l'illégitimité de l'impérialisme et du colonialisme, leurs conséquences néfastes pour l'humanité, ainsi que le réel danger qu'ils constituent pour la paix.

96. La paix que les peuples désirent ardemment ne sera possible et durable que dans la mesure où les puissances coloniales renonceront à leurs pratiques de domination. Liberté et paix sont interdépendantes. Le droit de disposer de soi-même doit être non seulement reconnu selon la Charte, mais effectivement exercé par tous les peuples du monde.

97. Il n'y a là aucun artifice de propagande. Libérées de la méfiance et de la crainte, faisant preuve de bonne volonté, les nations devraient pratiquer la tolérance et vivre en paix dans un esprit de bon voisinage. Une fois la paix assurée, tous les problèmes qui tracassent aujourd'hui les hommes trouveront leur solution, leur solution honnête, leur solution harmonieuse. Il sera alors possible de faire face au sous-développement et de liquider la misère, la maladie et l'analphabétisme, particulièrement en Afrique et en Asie.

98. Nos pays luttent encore contre les tares du régime colonial. Ils demandent qu'on les aide dans cette tâche noble, mais ils n'implorent aucune charité. Qu'il me soit permis de souligner ici un aspect souvent négligé dans l'examen de la question de l'aide aux pays nouvellement indépendants. On sait que la sympathie des puissances coloniales pour les jeunes Etats disparaît dès que leurs gouvernements s'engagent dans la voie d'une véritable libération politique et économique. Les puissances coloniales brandissent alors l'arme de la menace et du chantage économique, et s'efforcent d'exciter les peuples au désordre. Les cas d'intimidation ou de tentative d'étouffement économique sont fréquents; mais il y a plus grave, car l'impérialisme n'a pas encore renoncé à l'agression armée pure et simple. L'exemple du Congo (Léopoldville) est le plus récent, et il convient de dénoncer de telles méthodes qui constituent à la fois des immixtions flagrantes dans les affaires des autres pays et des menaces sérieuses à la paix du monde.

99. Cette attitude agressive des puissances coloniales amène parfois les petits Etats à jouer purement et simplement le rôle peu flatteur de courtiers ou d'agents de change de l'impérialisme, ce qui empêche ces Etats de poursuivre la tâche de décolonisation qui est leur raison d'être, et les force ainsi à trahir les vrais intérêts de leurs peuples. Ils deviennent alors de véritables dangers, car, au prix de quelques subsides qui leur permettent tout juste de vivre, ils brisent le front de la lutte pour l'indépendance nationale. Non seulement de tels Etats pratiquent une politique dictée par les colonialistes, mais ils se chargent en plus du rôle honteux de défenseur des actes les plus condamnables de leurs maîtres.

100. Les Nations Unies devraient donner suffisamment de garanties aux petits Etats pour qu'ils ne s'avilissent pas de la sorte en engageant leurs peuples dans la voie de la facilité. Une attitude courageuse et honnête devant les ambitions impérialistes comporte toujours des risques, mais c'est la seule solution, surtout pour les pays non développés d'Afrique et d'Asie que les impérialistes ont divisés selon leur bon vouloir. Les considérations qui précèdent m'amènent à citer — on m'en excusera — l'exemple de la République de Guinée, notre pays, qui a choisi la voie courageuse d'un développement fondé avant tout sur l'adhésion et l'action quotidienne de son peuple.

101. Devant la résolution ferme du peuple guinéen d'en finir avec son passé de peuple colonisé et d'engager la bataille pour une édification nationale conforme à ses profondes aspirations, les impérialistes n'ont pas manqué de fomenter un vaste complot dont le but évident était la recolonisation pure et simple de la République de Guinée.

102. Rien n'a été négligé pour que ce complot porte un coup décisif aux velléités d'indépendance et de non-alignement en Afrique. Certaines ambassades, installées à Conakry, n'ont pas ménagé leur appui à l'organisation intérieure de ce complot criminel. Quelques traîtres et ambitieux guinéens devaient proclamer un soi-disant gouvernement libre, à l'extérieur, et appeler la population à la révolte. Des caisses, des centaines de caisses de munitions furent clandestinement déposées tout le long de nos frontières avec le Sénégal et la Côte-d'Ivoire. Les impérialistes et leurs complices n'ont pas manqué de susciter la méfiance entre la République de Guinée et ses voisins, en nous accusant de préparer une guerre de conquête contre les Etats frères limitrophes. Des agents provocateurs, hâtivement entraînés au terrorisme sur les territoires de la Côte-d'Ivoire et du Sénégal, près de nos frontières, et à l'insu des Gouvernements de la Côte-d'Ivoire et du Sénégal, devaient voler, le moment venu, au secours d'un soi-disant "mouvement de libération de la patrie guinéenne".

103. Des avions étaient prêts à inonder le pays de tracts appelant à l'insurrection. Des manœuvres de débarquement ont été observées sur nos côtes dans la région frontalière avec la Guinée sous domination portugaise. Malheureusement pour les conspirateurs impérialistes et la poignée de traîtres complices de leur plan criminel, le peuple guinéen n'a pas marché. Bien plus, il a réagi instantanément et vigoureusement en mettant, en moins de 48 heures, tous les comploteurs hors d'état de nuire. Le calme le plus complet a continué de régner dans le pays.

104. Une exposition d'armes les plus meurtrières, de munitions et d'explosifs, à laquelle tout le corps diplomatique a été invité, a occupé pendant plus de deux semaines les locaux de la permanence nationale de notre parti. Les enquêtes menées simultanément par le Gouvernement du Sénégal et la Sûreté guinéenne sur l'origine de ces armes ont mis en évidence la responsabilité de certains officiers de l'armée française stationnée à Dakar. L'opinion internationale, qui a été largement informée de ce complot, n'a pas manqué de noter l'usage réservé aux bases militaires étrangères installées en Afrique. L'impérialisme perd son temps à vouloir briser l'unité et l'élan du peuple guinéen, qui sont plus que jamais

une barrière infranchissable à toutes les attaques, d'où qu'elles viennent. C'est avec une confiance et une détermination inébranlables que le peuple guinéen continuera, dans l'enthousiasme, l'édification d'une patrie nouvelle.

105. Nous savons parfaitement qu'en Guinée dite portugaise, des colonialistes qui n'ont pas encore tiré la leçon de l'histoire sont en train de construire fébrilement des dispositifs militaires. Notre peuple a mieux à faire pour réaliser avant terme son premier plan de développement économique et social.

106. Après avoir fait la preuve de sa capacité de se gouverner et de maintenir l'ordre intérieur malgré toutes les provocations, la République de Guinée a décidé de consacrer l'essentiel de ses activités à l'édification d'une économie nationale sur de nouvelles bases.

107. Les structures administratives du pays ont été complètement débarrassées de leurs aspects coloniaux et réadaptées aux nouvelles exigences de notre évolution. La démocratie réelle, celle qui part du peuple et s'exerce pour le peuple dans des conditions de liberté totale, fonctionne depuis les premiers jours de l'indépendance guinéenne. Les 4.200 villages du pays sont transformés en communes dirigées par des assemblées élues au suffrage universel. Les 28 régions du pays sont dotées chacune d'un parlement régional également élu au suffrage universel. L'Assemblée nationale, organe suprême législatif du pays, est élue sur la base de listes nationales, c'est-à-dire qu'aucun député ne peut se réclamer d'une région électorale donnée, d'une ethnique. Dans toutes ces assemblées hommes et femmes jouissent des mêmes droits et partagent les mêmes responsabilités, sans aucune discrimination, les seuls critères du choix étant désormais la compétence et la confiance placée par le peuple en un individu.

108. Les problèmes raciaux, ethniques et religieux relevant de l'arsenal de l'ancien régime ont complètement disparu de la vie de la République de Guinée.

109. Les droits de la femme qui étaient hier l'objet d'une double exploitation, à la fois politique et traditionnelle, ont été affirmés dans la Constitution et protégés par l'Etat.

110. La République de Guinée, suivant le principe de l'action directe du peuple, a un gouvernement et une assemblée rigoureusement unitaires qui fonctionnent sous l'égide du parti national unique. L'unité, en effet, est la clef de tous les succès en Afrique. Là où elle n'existe pas, le colonialisme est le plus fort et l'indépendance devient fragile.

111. Des coopératives de production, de commercialisation et des sociétés de développement mutuel ont été créées au niveau de tous les villages et fonctionnent à la satisfaction générale. C'est uniquement parce qu'ils ignorent cette réalité que les colonialistes ont pu croire qu'il était possible de créer le chaos en Guinée. Il serait temps qu'ils comprennent une fois pour toutes que la seule chose possible désormais en République de Guinée, c'est le progrès pour le bien-être du peuple dans le cadre de l'unité africaine, et la lutte pour la paix mondiale.

112. En deux ans, le Gouvernement de la République de Guinée a doublé le nombre des effectifs scolaires, qui est, comme on le sait, ridiculement faible dans les colonies.

113. En ce qui concerne le domaine social, une profonde réforme a été apportée au régime du mariage. Une loi interdit le mariage forcé, pratique courante sous le régime colonial. Désormais, en Guinée, le mariage ne peut se faire que si la jeune fille a plus de 17 ans et si elle donne son plein consentement devant le maire de sa commune.

114. Dans le domaine de l'enseignement supérieur, grâce à un effort gigantesque du gouvernement et à l'aide de pays amis, le nombre de boursiers guinéens qui poursuivent actuellement leurs études supérieures à l'étranger a triplé par rapport à ce qu'il était au moment de notre accession à l'indépendance. Le plan triennal prévoit la création d'une école polytechnique à Conakry pour 1.500 élèves, qui seront répartis dans les différentes disciplines d'ingénieurs. Une faculté est prévue également, et 1.500 nouvelles classes seront construites par le gouvernement d'ici trois ans, soit environ une classe et demie par jour, sans compter le nombre incalculable d'écoles que la population construira elle-même.

115. Dans le domaine de l'agriculture, le plan triennal permettra à la Guinée, qui en présente toutes les possibilités, de ne plus importer de riz et de développer les cultures d'exportation, telles que le café, la banane et les oléagineux. Un vaste programme de prospection systématique du sous-sol guinéen, qui est parmi les plus riches d'Afrique, nous permettra une exploitation rationnelle de nos réserves de minerais de fer, de bauxite, de diamants, d'or et d'autres métaux rares. L'élevage, qui est une des préoccupations essentielles de notre Etat, sera également développé.

116. L'infrastructure routière, portuaire, ainsi que les aérodromes connaîtront un essor gigantesque. La ligne de chemin de fer Conakry-Kankan, qui a toujours été une exploitation chroniquement déficitaire et techniquement déficiente pendant le régime du colonialisme, est aujourd'hui rentable, bien que le plan prévoie sa reconstruction entière d'ici deux années.

117. Telles sont les dispositions essentielles d'un plan qui doit garantir l'accroissement de la production nationale dans tous les domaines, et donnera au peuple l'occasion d'utiliser son enthousiasme et sa liberté pour en finir avec l'état de médiocrité hérité du système colonial.

118. Grâce à l'aide de pays amis, la République indépendante de Guinée pourra investir en trois ans des capitaux équivalents aux investissements de 60 ans de régime colonial. Le plan d'investissement français dans les colonies, qui n'a été appliqué en Guinée que de 1948 à 1958, n'a porté que sur 6 milliards de francs guinéens, c'est-à-dire 24 millions de dollars, tandis que le premier plan triennal de la Guinée indépendante se chiffre à un investissement de 45 milliards de francs guinéens, ou 180 millions de dollars, soit pour une année une somme 25 fois supérieure. Pour se rendre entièrement maîtresse de son développement économique, la République de Guinée a créé le 1er mars 1960 une monnaie nationale et une zone spéciale, se plaçant ainsi, dans ce domaine, hors de toute influence ou domination financière étrangère. C'est pourquoi nous sommes certains d'être dans la bonne voie. Le peuple travaille dans la liberté et dans la joie malgré ses

faibles moyens; l'essentiel pour lui est d'avancer tous les jours et de faire un pas de plus chaque jour vers la prospérité.

119. J'en viens maintenant à une proposition concrète qui me semble d'une importance toute particulière et dont l'urgence ne saurait être contestée par personne. Il s'agit de la nécessité pour l'Assemblée générale de se prononcer clairement à sa quinzième session en faveur de l'élimination immédiate et complète du régime colonial sous toutes ses formes. Je rappellerai à l'Assemblée que ma délégation a déjà soulevé le problème d'une date limite pour la proclamation de l'indépendance de tous les peuples coloniaux, administrés directement ou sous tutelle, au cours de la quatorzième session et devant la Quatrième Commission [905ème séance].

120. Dans un projet de résolution [voir A/4343, par. 60], ma délégation demandait qu'une date limite soit imposée à toutes les puissances coloniales et à celles qui exercent la tutelle des Nations Unies pour la proclamation de l'indépendance des pays qu'elles administrent. Nous avons souvent affirmé que tous les peuples, à tout moment, sont capables de se gouverner eux-mêmes et que les seuls peuples incapables de s'administrer sont les peuples colonisés, tant que dure cette colonisation. Par conséquent, rien ne s'oppose à l'examen par l'Assemblée générale de la proposition soumise par la Guinée à la quatorzième session et reprise cette année par l'Union soviétique [voir A/4502 et Corr.1].

121. Ceux qui veulent éviter cette discussion doivent reconnaître qu'ils ne sont pas encore prêts à renoncer à la fausse théorie de l'incapacité de certains peuples à se gouverner eux-mêmes. Ils doivent avouer également que leurs intérêts égoïstes leur donnent plus de souci que la paix et la sécurité internationales. Tous les peuples anciennement colonisés ou épris de paix soutiennent une telle proposition. Si c'est de la propagande, qui peut donc condamner une propagande en faveur de l'égalité et de la justice humaines?

122. De nombreux problèmes, inscrits à l'ordre du jour de la quinzième session, attendent des solutions pratiques. Le Gouvernement de la République de Guinée, confiant dans l'avenir de son peuple et sûr d'exprimer les sentiments de tous les peuples, désire apporter en quelques points des suggestions aux travaux de l'Assemblée.

1) Nous sommes partisans d'un désarmement général et complet, facteur essentiel de stabilité et de paix. A notre avis, il n'est pas possible d'accorder plus d'importance à la question du contrôle qu'à

l'objet même du problème, qui est de se mettre d'accord sur un plan de désarmement.

2) Nous sommes en faveur d'une proclamation solennelle relative à la fin immédiate du système colonial et du régime de tutelle. La proclamation, dès cette session, de l'indépendance de tous les peuples encore colonisés sera une réelle contribution au progrès de l'humanité.

3) Conformément au projet de résolution que j'ai eu l'honneur de présenter [A/L.319] nous demandons que la délégation mandatée par le Gouvernement central de la République du Congo (Léopoldville), dirigé par M. Patrice Lumumba, soit autorisée immédiatement à siéger à l'Assemblée générale.

4) Nous soutenons la proposition du président Nkrumah en ce qui concerne l'accroissement des responsabilités du groupe africano-asiatique dans le cadre de l'action militaire et civile des Nations Unies au Congo.

5) Nous demandons à l'institution internationale d'aider réellement et franchement le gouvernement légitime du Congo à maintenir l'intégrité et l'indépendance de cette république et à permettre le fonctionnement normal des institutions nationales démocratiquement mises en place avant le 1er juillet 1960.

6) Nous demandons en Algérie un référendum suivi d'élections démocratiques sous le contrôle des Nations Unies.

7) Nous demandons que soit donné à la République populaire de Chine le siège qui lui revient au sein des Nations Unies.

8) Nous demandons aux Nations Unies, pour que le problème de Palestine sorte de l'impasse, de reconnaître dans les faits les droits légitimes du peuple arabe de Palestine, en prenant toutes les mesures pour que les résolutions déjà adoptées sur ce problème soient strictement appliquées.

9) Enfin, nous demandons une représentation équitable à l'ONU des pays d'Afrique et d'Asie, par une modification des structures de l'Organisation internationale permettant à ces pays de jouer pleinement leur rôle dans la recherche des solutions des problèmes intéressant l'avenir de l'humanité.

123. Pour l'amitié et la coopération entre les peuples, pour la sécurité et la paix dans le monde, pour la justice et le progrès, nous devons tous agir pour que vive et se renforce l'Organisation des Nations Unies.

La séance est levée à 13 h 25.